



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Loiret Séance du 8 avril 2025

Avis sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Par mail reçu en date du 2 avril 2025, la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais a sollicité l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Loiret pour le projet révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé le 11 avril 2023.

La saisine de la CDPENAF concerne quatre changements de zonage dont trois de la zone N vers la zone A et un de la zone A vers la zone N afin de permettre la réalisation de projets.

Cette transmission a été faite en application des dispositions des articles L.153-34 et L.153-35 du code de l'urbanisme et de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

La communauté de communes fait partie du PETR Gâtinais Montargois dont le territoire est couvert par le SCoT du Gâtinais Montargois approuvé le 27 juin 2024.

De plus, conformément à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime modifié par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la CDPENAF a souhaité se saisir de l'ensemble des documents d'urbanisme, même ceux couverts par un SCOT approuvé.

AVIS DE LA CDPENAF SUR LES DEMANDES DE CHANGEMENT DE ZONAGE portant :

- de la zone N vers la zone A :

- Sur la commune de Montereau au lieu-dit «La petite bergerie », parcelles cadastrales I n°186 & 187, d'une superficie totale de 9 960 m² : Ce changement de zonage est lié à un projet de construction d'un hangar avec toiture photovoltaïque destiné à une exploitation agricole en activité (ovins et fromages).

- Sur la commune de Beauchamps-sur-Huillard au lieu-dit «Les Cresserolles», parcelle cadastrale B n°6, d'une superficie de 19 550 m² : Ce changement de zonage est lié à une erreur de classement de la parcelle lors de l'élaboration du PLUi-H. Il est nécessaire pour permettre l'extension d'un hangar existant pour 240 m².

- Sur la commune de Quiers-sur-Bezonde route d'Auvilliers, parcelle cadastrale ZV n°83, d'une superficie de 2 690 m² : Ce changement de zonage est nécessaire pour permettre le projet de construction de serres afin de développer une activité existante de maraîchage.

- de la zone A vers la zone N :

- Sur la commune de Montereau au lieu-dit «Marchais des Brules», parcelles cadastrales G n° 60, 61, 62 & 63, d'une superficie totale de 22 680 m² : Ce changement de zonage est lié à un projet de

construction d'un hangar avec toiture photovoltaïque de 1 200 m² destiné à l'activité forestière d'une exploitation existante en double activités (forestière et agricole).

La commission émet un avis favorable sur les 4 changements de zonages présentés.

P/La Préfète,

**La Présidente de séance,
La Directrice adjointe,**



Sandrine REVERCHON-SALLE